

DÉLIBÉRATION 2020 – 19

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Budget primitif 2021 pour le budget principal

Le seize décembre deux mille vingt, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique s'est réuni en visioconférence, sur convocation en date du 10 décembre deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	M. Charles BAREGE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Nicolas BERTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Salvatore CASTIGLIONE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Christophe COULON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Annie DEFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Christine ENGRAND	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. André FIGOUREUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Anthony JOUVENEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Jacques PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Gérard PHILIPPE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Département du Nord	Mme Martine FILLEUL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Jean-Marc GOSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Mickaël HIRAUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Luc MONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Anne VANPEENE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département du Pas-de-Calais	M. Alain DELANNOY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Jean-Claude DISSAUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Aimé HERDUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Maïté MULOT-FRISCOURT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Collège ENT	M. André FIGOUREUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		15	2	4	0

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,**Vu** l'exposé de son Président,**Vu** le code général des collectivités territoriales,**Vu** les statuts du Syndicat mixte,**Vu** l'instruction comptable M14,**Considérant** les éléments suivants permettant l'établissement du budget :

- Une contribution statutaire au fonctionnement du Syndicat établie à 940 000 €,
- Une déduction pour la Région Hauts-de-France et le Département du Pas-de-Calais d'un montant, pour chacun, de 91 779.50 €, correspondant à la part relative et proportionnelle de contribution statutaire utilisée pour financer les prestations ENT sur l'exercice 2020, soit une contribution statutaire de ramenée à 378 220.50 € pour la Région Hauts-de-France (470 000 € - 91 779.50 €), ramenée à 143 220.50 € pour le Département du Pas-de-Calais (235 000 € - 91 779.50 €) et de 235 000 € pour le Département du Nord,
- De nouveaux tirages sur l'emprunt existant pouvant amener le montant de remboursement de capital à 1 775 321.80 € et le montant de remboursement d'intérêts à 539 351.60 €,
- Un volume de raccordements standards prévisionnel sur le second semestre 2020 et le 1^{er} semestre 2021 de 180 000 prises, en très forte augmentation par rapport aux volumes financés sur l'exercice 2020
- Le respect du calendrier prévisionnel de la DSP pour 2021 avec un rattrapage du retard administratif du délégataire dans ses demandes de subventions.

**Après avoir entendu le rapporteur,
Sur proposition du Président,****DECIDE**

- De voter les budgets par chapitres,
- D'approuver les chapitres du budget primitif principal du Syndicat mixte Nord Pas-de-Calais Numérique pour 2021 figurant en annexe de la présente délibération,
- De procéder à l'appel des participations statutaires pour le financement du fonctionnement courant du Syndicat mixte, pour les montants suivants :
 - Région Hauts-de-France : 378 220.50 €
 - Département du Nord : 235 000.00 €
 - Département du Pas-de-Calais : 143 220.50 €

Ces participations seront appelées en 2 fois (1^{er} semestre 2021, 50% et 2^{ème} semestre 2020, 50%).

- De procéder à l'appel des fonds de concours au titre du périmètre concessif pour les montants suivants :

Au titre de la construction :

- Région Hauts-de-France : 852 660.90 €
- Département du Nord : 426 330.45 €
- Département du Pas-de-Calais : 426 330.45 €

Ces participations seront appelées en 2 fois (1^{er} semestre 2021, 50% et 2^{ème} semestre 2020, 50%).

Au titre des raccordements l'appel de fonds se fera sur le constat de la réalisation effective et pourrait être, de manière indicative :

- Région Hauts-de-France : 3 865 780 €
- Département du Nord : 2 000 180 €
- Département du Pas-de-Calais : 1 600 180 €

Ces participations seront appelées en deux fois pour les montants dus pour chaque semestre.

- De procéder à l'appel des participations aux frais financiers pour les montants suivants :

- Région Hauts-de-France : 257 175.80 €
- Département du Nord : 128 587.90 €
- Département du Pas-de-Calais : 128 587.90 €

Ces participations seront appelées en 2 fois (1^{er} semestre 2021, 50% et 2^{ème} semestre 2020, 50%).

Adopté par :

- Voix pour : 15
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 15

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

Christophe COULON



Annexe : maquette du budget primitif 2021 du Syndicat mixte Nord Pas-de-Calais Numérique